



Royaume du Maroc
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation
des Cadres

PRESIDENCE DU CNAEM 2017

CONCOURS NATIONAL D'ACCÈS AUX ÉCOLES DE MANAGEMENT

FILIERE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE
OPTION TECHNOLOGIQUE

EPREUVE : ECONOMIE - DROIT

Lundi 15 Mai de 08 h à 12 h

Le sujet comprend 17 pages

NB : Aucun document n'est autorisé

I. ECONOMIE

PREMIERE PARTIE : NOTE DE SYNTHÈSE

A partir du dossier documentaire suivant, vous rédigerez une note de synthèse de 500 mots environ (plus ou moins 10 %), sur l'opportunité de la mise en place d'un régime de taux de change plus flexible du dirham dans le contexte marocain actuel.

Dossier documentaire :

Document 1 : Evolution et impact de la parité du Dirham sur la compétitive de l'économie marocaine.

Document 2 : Flexibilité du dirham: La transition sera indolore

Document 3 : Les conditions de succès du flottement du dirham.

Document 4 : Vers un flottement du dirham ?

Document 5 : Flexibilité du dirham : Le scénario du Centre Marocain de Conjoncture.

Document 6 : Politique monétaire et changes flottants.

Document 7 : Flexibilité du dirham : Le Maroc a-t-il les reins solides ?

Document 8 : Régime de change : Le Maroc prêt à introduire plus de flexibilité

Document 1 : Evolution et impact de la parité du Dirham sur la compétitive de l'économie marocaine.

Au cours de la décennie 1990, le Dirham a cumulé une appréciation effective nominale de 24,9% selon une estimation du Fond Monétaire Internationale. En terme réel, l'appréciation effective, se chiffre selon la dites estimation à 19%. L'analyse comparé du taux de change effectif réel marocain par rapport à un échantillon de pays représentant à la fois les principaux partenaires commerciaux du Maroc ainsi qu'un ensemble de pays concurrents confirme que la tendance à l'appréciation du dirham génère des désavantages assez importants de compétitivité de change pour les entreprises marocaines. De même, le Maroc a accumulé des différentiels de croissance négatifs relativement à ses principaux partenaires commerciaux et ses concurrents. Ces différentiels au lieu de conduire à une dépréciation du dirham ont généré au contraire une appréciation de celui ci. La surévaluation agit aussi comme accélérateur du processus de démantèlement tarifaire puisqu'elle constitue une subvention à l'importation. Elle favorise, également, l'usage des intrants importés au détriments de l'intégration du tissu économique.

Au niveau de l'équilibre interne, on assiste ces dernières années à une réduction du différentiel de croissance entre l'importation et la production intérieure brute. Ceci témoigne d'un léger redressement de l'équilibre macro-économique interne. Cependant, ce redressement n'implique pas l'élimination de ce déséquilibre. D'ailleurs, c'est cette élimination qui peut justifier l'appréciation du dirham. L'examen des déséquilibres externe confirme l'aggravation du déficit commercial des biens compensé par un bon comportement des exportations, du tourisme et des transferts des MRE.

L'analyse qualitative des effets de la surévaluation sur les entreprises exportatrices confirme que ces dernières ne peuvent résister à long terme à un niveau aussi élevé d'appréciation réelle du dirham. (La résistance, de court terme à ce choc, par l'augmentation des volumes exportés, devait conduire les entreprises à réduire, à moyen terme, leurs activités suite à la baisse de leur rentabilité causée par l'appréciation). (Les entreprises produisant pour le marché local risquent de suivre la même trajectoire même si elles opèrent dans un marché théoriquement protégé mais pratiquement ouvert à une importation illicite qui oblige ces entreprises à s'adapter chaque jour à des conditions inéquitables de compétitivité.)

En dégradant les conditions de rentabilité et en augmentant le risque d'investissement privé dans les activités d'exportations et de production destinées au marché local, la surévaluation handicape l'investissement dans des secteurs au profit des activités d'importations.

Au niveau des consommateurs, l'effet de la surévaluation demeure mitigé et dépend, dans une large mesure, des sources des revenus des consommateurs et de leur propension à consommer les biens importés. Ainsi, les ménages ruraux bénéficient moins de la surévaluation compte tenu de leur faible niveau de revenu et de leur faible intégration dans l'économie d'échange.

Certains ménages, qui tirent leurs revenus des activités exportatrices agricoles, voient leur situation se détériorer avec la surévaluation. Ceci est valable aussi pour les ménages urbains travaillant dans les secteurs exportateurs industriels. Seuls les ménages ayant une forte propension à consommer des produits importés et gagnant leurs revenus par des activités non exportatrices réalisent un gain net positif de la surévaluation.

Au niveau macro-économique, la surévaluation a des effets directs sur les principaux agrégats macro-économiques : déficit budgétaire, balance des paiements inflation et taux d'intérêt. Elle affecte indirectement la croissance économique par ses incidences sur les exportations, l'emploi, les finances publiques et la balance des paiements.

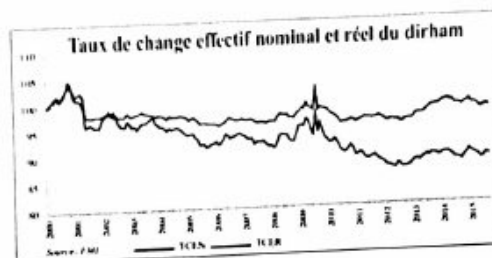
La surévaluation a également des effets sur le compte courant. Les importations devenant moins chères augmentent en volume mais leur augmentation en valeur dépend du niveau de la surévaluation et des élasticités prix et revenu des importations. Les exportations, par contre, subissent une baisse nette de valeur qui peut être atténué à court terme par une augmentation des volumes exportés. L'effet global sur la balance commerciale reste ainsi non négligeable.

Globalement, la balance des compte courant est négativement affectée par la surévaluation. L'ampleur des effets dépend, principalement, des élasticités prix et revenu de la demande d'importation et de la capacité des exportations à résister aux effets de la surévaluation.

Il est à noter que l'appréciation du dirham par rapport aux devises des principaux partenaires commerciaux est un phénomène antérieur aux fluctuations récentes de l'Euro. C'est la politique de change elle-même qui semble être en cause dans sa globalité à travers l'inadéquation tant du panier de cotation du dirham que de la méthode de la gestion de la parité. Dans cette perspective, l'option serait un système de change moins rigide, couplé à la réorientation des objectifs de la politique de change vers une meilleure cohérence de politique économique globale.

Source : WWW.cnce.org

Document 2 : Flexibilité du dirham: La transition sera indolore



Le dirham s'est déprécié de 1% en moyenne par an entre 2000 et 2014(1) par rapport aux devises des principaux pays partenaires et des concurrents. Cette baisse est surtout imputable à un différentiel d'inflation en faveur du Maroc. Plusieurs pays qui ont connu un décollage économique se sont servis du taux de change pour améliorer la compétitivité de leurs entreprises. Au Maroc, les discussions se poursuivent sur les modalités techniques de la transition. Parmi les benchmarks, l'expérience polonaise semble la plus aboutie avec une transition vers une flexibilité totale qui a duré neuf ans entre 1991 et 2000. Bien que les conditions économiques et les objectifs au départ divergent quelque peu, le modèle mis en place par la Pologne lui a permis de redonner de la crédibilité à sa devise, de développer son offre exportable et au passage de maîtriser les équilibres macroéconomiques. Quels que soient les choix adoptés, les autorités monétaires veulent s'assurer que le changement ne perturbera, ni ne brusquera les opérateurs.

L'approche de Bank Al-Maghrib est ouverte avec une réelle volonté de tenir compte des remarques et retours de l'ensemble des participants afin que cette migration se fasse en douceur. Bank Al-Maghrib cherche à expliquer les différentes étapes qu'elle souhaite mettre en place et de vérifier le niveau de préparation des banques. «Le schéma qui sera adopté visera d'abord à protéger la PME», assure Abdelmalek Benabdeljalil, directeur de BMCE Capital Markets. Toute la première moitié de l'année servira à sensibiliser l'ensemble des opérateurs économiques. Ce travail reviendra principalement aux banques qui sont les interlocuteurs les mieux désignés pour faire la pédagogie des changements à venir. Elles tiennent depuis peu des réunions d'informations au profit de la clientèle. Techniquement, les premiers changements seront introduits en gardant le panier actuel du dirham à savoir 60% euro et 40% dollar.

Pour les entreprises, les interrogations sont encore nombreuses. A ce stade, les réactions de la clientèle sont modérées et portent essentiellement sur des interrogations quant à leur exposition aux risques de change et à l'impact sur leur compétitivité. Les établissements publics sont parmi les plus exposés au risque de change. Ils détiennent au bilan une dette en

devises qui culminait à fin 2015 à 160 milliards de DH, soit 16% du PIB. Ceci dit, près du tiers de cette dette a été émis par l'OCP qui est familiarisé au marché des changes et aux risques qui y sont associés. Aujourd'hui, la Banque centrale et l'Office des changes autorisent les banques à couvrir les risques de change sans aucune limitation dans le temps et de montant.

Le coût de cette couverture est négligeable en comparaison au risque encouru. Pour la banque, il n'y a aucune différence entre une transaction au comptant et un contrat à terme simple si ce n'est la prise en compte du différentiel de taux d'intérêt entre le Maroc et les pays étrangers. Ce type d'opération montre la pertinence d'adopter un ciblage de l'inflation. «Cela permettrait d'ajuster les taux monétaires en fonction de l'évolution de nos agrégats macroéconomiques et d'assurer une meilleure transmission de la politique monétaire adoptée par la Banque centrale», indique le directeur de BMCE Capital Markets.

Par Faiçal FAQUIHI L'économiste du 23/01/2017

Document 3 : Les conditions de succès du flottement du dirham

Le taux de change est une arme de politique économique au sens où il peut contribuer efficacement à atteindre ses principaux objectifs. La préservation de la compétitivité externe est indéniablement un objectif de taille pour un petit pays ouvert sur l'étranger et exige de cibler un taux de change réel compétitif. Mais pourquoi un régime de flexibilité serait-il plus adéquat qu'un autre ?

Un pays qui choisit un flottement pur doit s'attendre à subir de fortes fluctuations de change qui pénalisent les échanges commerciaux et les investissements directs étrangers. A l'inverse, si un pays choisit une parité fixe, il évitera, certes, l'impact négatif sur le commerce et les mouvements de capitaux, et il sera exposé aux attaques spéculatives mais abandonnera aussi l'autonomie de sa politique monétaire. Le choix entre les deux régimes extrêmes, souvent dits « solutions de coin », dépend de l'utilité de conserver une politique monétaire indépendante. En se positionnant à mi-chemin entre les régimes de change polaires, le régime intermédiaire vise une certaine flexibilité de la politique monétaire et du taux de change ainsi qu'une plus grande stabilité de ce dernier. Il permettrait en outre aux politiques monétaires et de change de s'ajuster pour protéger ces économies des effets des chocs associés à l'ouverture financière. Ce régime de change se présente comme un régime d'arrimage à un panier de devises avec marges de fluctuations autour d'une parité centrale mobile. C'est un régime qui allie les vertus du panier, de la bande et du régime rampant.

La première condition de réussite de ce régime flexible est la maîtrise des équilibres macroéconomiques internes et externes. Des variables économiques fondamentales sont censées influencer les taux de change (solde commercial, déficit du budget, taux d'intérêt, inflation). Un prérequis de la bonne tenue de la flexibilité est une évolution positive de notre balance des paiements. Celle-ci continue de refléter la vulnérabilité de l'économie nationale vis-à-vis des fluctuations de la conjoncture économique internationale et de la volatilité des investissements étrangers. Le renforcement de ce prérequis nécessite le maintien de la soutenabilité budgétaire sur une base durable et le ciblage d'inflation comme fondement du régime de politique monétaire. Bank Al-Maghrib a déjà commencé à agir dans cette perspective. Le Maroc a mené une politique de monnaie solide pour lutter contre l'inflation et obliger les entreprises à se porter vers les activités à forts gains de productivité. Cette orientation permet d'accroître la capacité d'ajustement de notre économie aux chocs externes et de tirer les bénéfices d'une meilleure insertion dans l'économie mondiale.

La seconde condition de réussite est une gestion efficace du risque de change. Elle est au centre des comportements des opérateurs qui se confrontent sur les marchés de change : les autorités monétaires, les intermédiaires financiers, les entreprises et les particuliers. Face au risque de change, les opérateurs souhaitent généralement se couvrir contre le risque de change, ce qui est le cas de la plupart des entreprises et des banques. Les modalités de couverture sont nombreuses. D'importantes innovations dans le domaine des techniques cambiales offrent aux opérateurs des possibilités de couverture contre le risque de change plus efficaces et diversifiées que les techniques traditionnelles. Les plus importantes de ces innovations sont les contrats à terme, les « futures », et les options. Une pédagogie de l'usage de ces instruments s'impose pour en élargir l'usage.

La troisième condition de succès est de maîtriser le processus de convertibilité du dirham. La convertibilité est dite intégrale lorsqu'elle s'applique à tous les agents, qu'ils soient résidents ou non résidents, et à toutes les opérations. Dans les pays en développement dont les paiements extérieurs sont déséquilibrés, la convertibilité est limitée par des mesures administratives. Quelques pays latino-américains qui ont opté pour une convertibilité intégrale ont connu un processus de dollarisation de leurs économies. Dans un environnement inflationniste, marqué par des déséquilibres internes et externes, les détenteurs d'actifs monétaires, y compris les personnes physiques, préfèrent la détention de devises pour couvrir leurs transactions commerciales ou financières et se débarrassent de la monnaie nationale. Aujourd'hui, le Maroc accuse un retard en matière d'ouverture du compte capital par rapport à ses concurrents. Si, une nouvelle étape dans l'assouplissement de la réglementation des

changes est à franchir, cette évolution doit être maîtrisée pour éviter le cercle vicieux de perte de valeur de la monnaie nationale et de fuite vers la détention de devises.

La quatrième condition de succès de la flexibilité est la régularisation des cours de change par des interventions publiques des autorités monétaires – garantes de la stabilité monétaire- sur les marchés de change et monétaire. Outre l'action sur l'équilibre du marché de change, les interventions affectent directement la liquidité de l'économie, les taux d'intérêt et, par voie de conséquence, le taux de change à terme. La banque centrale peut être amenée à agir sur les taux d'intérêt pour atteindre son objectif de change. Les politiques de taux d'intérêt perdent de leur autonomie, elles sont conditionnées par l'objectif externe de stabilité des changes. En conséquence, le succès de cette évolution du régime de change est conditionné par une bonne préparation des acteurs concernés qui doivent en apprécier les enjeux et s'approprier les aspects opérationnels.

LARABI JAIDI lavieeco.com

Document 4 : Vers un flottement du dirham ?

Le Maroc a opté pour une politique de taux de change fixe par rapport à un panier de devises. Cette option a permis de contribuer à l'établissement d'un cadre de stabilité macro-économique. L'établissement de taux de change fixes représentait en ce sens une stratégie appropriée pour combattre l'inflation qui constitue la priorité de la banque centrale. Le régime de taux de change fixe a aussi créé un environnement favorable à la discipline budgétaire. Le système a, par ailleurs, facilité le commerce extérieur en réduisant les coûts de transaction et en limitant l'incertitude de change. Plus encore, l'ancrage nominal a atténué les anticipations inflationnistes, et donc les fluctuations du taux d'intérêt.

Aujourd'hui, le Fonds monétaire international appelle à l'adoption d'un taux de change libre. Bank Al-Maghrib envisage d'introduire plus de flexibilité dans le régime afin d'assurer une plus grande continuité dans l'ajustement à l'équilibre extérieur. Les autorités monétaires nationales sont conscientes que le taux de change a un impact important sur la compétitivité prix : une dépréciation de la monnaie nationale aura ainsi un effet positif sur celle-ci. A l'inverse, cette même dépréciation rend les produits importés plus chers. Ainsi, un certain niveau de flexibilité du dirham serait souhaitable pour améliorer les conditions de l'insertion internationale de l'économie nationale. Par contre, un régime de taux flottant librement pour la monnaie nationale serait impraticable. Premièrement, étant donné les caractéristiques institutionnelles du marché des changes et la portée limitée des structures des marchés financiers, l'adoption du flottement du dirham s'accompagneraient de fluctuations erratiques à court terme du taux de change. Deuxièmement, les caractéristiques structurelles de la

production, des échanges et des finances au Maroc indiquent qu'un régime de flottement libre risquerait de se traduire par de fortes fluctuations à court terme du taux de change du fait des variations saisonnières (agriculture) et périodiques (phosphates, tourisme, entrées des RME) qui influencent la production et les recettes des services et les transferts. Cela accroîtrait l'incertitude dans la destination des facteurs de production, ce qui pourrait compliquer la tâche des pouvoirs publics dans la gestion de la croissance. Troisièmement, dans le contexte de structures économiques et financières peu développées, l'instabilité des taux de change qui en découlerait amènerait les résidents à se désintéresser des instruments financiers nationaux et à se tourner vers l'étranger, ce qui découragerait la croissance des institutions dont la vocation est d'acheminer l'épargne des résidents vers les investissements nationaux. Le fait aussi qu'un pays ait un régime de change caractérisé par une instabilité de la valeur extérieure de sa monnaie risque de décourager les apports extérieurs de ressources productives. Ce qui va à l'encontre de la nécessité de mobiliser l'épargne intérieure et extérieure aux fins de développement.

LARABI JAIDI lavieeco.com

Document 5 : Flexibilité du dirham : Le scénario du Centre Marocain de Conjoncture (CMC).

Pour le CMC la flexibilité du dirham est génératrice d'incertitude et renforce l'aléa qui détermine en avance le risque pour les opérateurs. Les conséquences des effets du flottement de taux de change seraient alors moins maîtrisables. Il s'agit d'une simple volatilité qui correspond à une distorsion de change, et qui pousse parfois à chercher des solutions dans la prescription d'une dévaluation. Pour cela, il est nécessaire de gérer correctement la volatilité pour éviter une distorsion de change qui risque de pénaliser la compétitivité des exportations.

Le Maroc ne sera pas à l'abri de contingences internationales, si la détermination de la valeur de sa monnaie est confiée à un organisme externe. A cet effet, les pays du G20 qui contrôlent l'essentiel de l'économie mondiale rencontrent une véritable « guerre des monnaies ». Ces pays ont l'intention d'écarter le protectionnisme pour ne pas tomber dans une nouvelle crise mondiale après celle de 2008. A noter que les résultats attendus d'un tel régime doivent être accompagnés par une politique budgétaire efficiente et soutenable basée sur un système bancaire robuste. A cela s'ajoute la mise en place de mesures appropriées qui permettraient de booster le PIB.

Dans le cadre d'un régime de change flottant, mettre la valeur de sa monnaie en jeu entre l'offre et la demande est synonyme d'une économie dotée d'une masse critique suffisante.

capable de réaliser l'intégration avec les flux commerciaux internationaux.

Selon le FMI, le Maroc est actuellement dans de bonnes dispositions pour réussir son rééquilibrage budgétaire et défendre la viabilité extérieure de ses exportations pour s'engager dans des perspectives de croissance. Cet organisme suggère alors un assouplissement du taux de change pour renforcer la compétitivité. Pour le Centre Marocain de Conjoncture, Bank Al-Maghrib n'hésite plus à préconiser la permutation en faveur d'un régime de change plus flexible, dans la perspective d'une évolution vers un régime de ciblage d'inflation. A cet effet, la banque centrale estime que la fixité du dirham serait incompatible avec le processus d'ouverture commerciale et financière engagé par le Maroc. L'objectif recherché vise l'impulsion de la compétitivité de l'économie afin de faciliter l'absorption des chocs externes et de favoriser la promotion des stratégies de diversification des flux de capitaux étrangers.

Soufiane Nakri CMC Edition N°:4830 08/08/2016

Document 6 : Politique monétaire et changes flottants

Dans une économie comme la nôtre, en manque de tissu productif dynamique et compétitif, l'effet sera davantage sur l'augmentation des importations que sur la dynamisation des exportations. Le Maroc entamera à partir du mois de mai le processus de passage au régime des changes flottants. Désormais, la valeur du dirham par rapport aux autres devises sera déterminée par le marché. L'annonce a été faite, par le gouverneur de Bank-Al-Maghrib, au temple du système monétaire international, au siège du FMI à Washington.

La parité (rapport de changes entre deux devises) est fixée soit par une Banque centrale par rapport à une ou plusieurs devises (changes fixes) soit directement par la loi du marché (changes flottants). Dans ce dernier cas, la Banque centrale « perd la main » sur sa monnaie qui fait l'objet de transactions commerciales comme n'importe quel actif financier. Depuis les années 1970, c'est le système majoritairement en vigueur dans le monde. Pour notre pays, dont la balance des paiements est structurellement déficitaire par manque de compétitivité, l'adoption des changes flottants se traduira mécaniquement par une dépréciation du dirham. Cette dépréciation est certes « censée » doper les exportations, mais renchérra en même temps le coût des importations.

Dans une économie comme la nôtre, en manque de tissu productif dynamique et compétitif, l'effet sera davantage sur l'augmentation des importations que sur la dynamisation des exportations. D'autre part, pour avoir un effet positif sur la compétitivité, il faut que le dirham, dans un régime de changes flottants, ne s'apprécie pas fortement par rapport aux

devises des pays auxquels nous exportons (essentiellement en Europe pour l'instant). Or dans un système de changes flexibles, la valeur d'une devise est fixée par les investisseurs en fonction de la loi de l'offre et de la demande. Plusieurs raisons peuvent donc motiver les investisseurs dans leur décision d'acheter une devise plutôt qu'une autre. La première tient au niveau des taux d'intérêt. Plus les taux d'intérêt d'un pays sont élevés, plus sa monnaie est attractive pour les investisseurs et plus elle s'apprécie. Ainsi, toute augmentation des taux d'intérêt par notre institut d'émission se traduira mécaniquement par une appréciation du dirham et donc une perte de compétitivité du pays.

La fixation des taux devra, à l'avenir, prendre en considération leur niveau chez nos partenaires commerciaux, ce qui réduit de facto l'indépendance de notre Banque centrale. La seconde raison est le dynamisme économique d'un pays qui, enregistrant des taux de croissance élevés, attire les investisseurs qui misent sur sa monnaie, l'apprécient, et donc annulent sa compétitivité (cas de l'euro). Paradoxalement, la compétitivité peut conduire, par un mécanisme de changes, à un affaiblissement de celle-ci. Le principal argument sérieux en faveur des changes flottants est la correction automatique des déficits. La théorie monétariste affirme que le déficit de la balance courante d'un pays conduit à une dépréciation de sa monnaie, rend ses produits moins chers à l'export et, in fine, permettrait une correction de sa balance courante. La réalité est hélas plus complexe et montre, au contraire, que beaucoup de pays ayant adopté ce régime continuent, en cas de faible compétitivité par rapport à leurs partenaires commerciaux, à souffrir de la persistance de déséquilibres externes. C'est le cas des États-Unis par exemple qui ne financent leurs déficits extérieurs que pour leur attractivité, en matière d'investissements étrangers. Un autre argument de taille avancé par les promoteurs des changes flottants est qu'avec ce système nous n'avons plus besoin de détenir des réserves de changes pour soutenir notre monnaie. Celle-ci, étant désormais soumise à la loi de l'offre et de la demande, n'en aura plus besoin comme l'affirmait avec force Milton Friedman. Or l'observation empirique permet de constater que jamais ces réserves n'ont été aussi importantes. Maurice Obstfeld remarqua que depuis la fin de l'ère Bretton Woods (1971), le niveau des réserves globales est passé de 2% du PIB global à 6% en 1999. Ce taux a encore augmenté avec l'accroissement massif des réserves chinoises entre 1999 et 2008.

Certains économistes, tels que le Prix Nobel d'économie Maurice Allais, sont plus radicaux dans leur critique. Celui-ci affirme que les changes flottants créent les conditions d'un désordre généralisé, qu'ils accroissent les risques sur chaque opération commerciale ou financière internationale et qu'ils ne peuvent déboucher que sur une crise mondiale de type 1929.

Nabil Adel, LE MATIN, 20 Avril 2016

Document 7 : Flexibilité du dirham : Le Maroc a-t-il les reins solides ?

La flexibilité du dirham est attendue pour le deuxième semestre de l'année 2017. Un projet de longue date à travers lequel le Maroc cherche à compléter son ouverture à l'international en accompagnant sa libéralisation commerciale par une ouverture financière sur le marché de changes. En réalité, le royaume a procédé à cette ouverture de manière progressive. Le régime de change marocain a tranché très tôt en faveur d'une fixité rattachée à un panier de devises représentatif de l'ensemble des monnaies fortes de l'époque. Avec l'avènement de l'euro, le panier a été simplifié et réduit à deux monnaies principales : l'euro et le dollar. Une pondération longtemps fixée à 80% pour l'euro et à 20% pour le dollar. Les changements importants qu'ont connus les échanges extérieurs marocains en faveur de plus de diversification ont poussé le pays à opter en 2015 pour une révision de ce panier avec un dispatching plus équilibré de 60% pour l'euro et 40% pour le dollar sonnant ainsi le début de la réforme. Aujourd'hui, le Maroc s'achemine vers l'instauration de taux flottants déterminés par la seule règle de l'offre et de la demande sur le marché de changes. Plusieurs options s'offrent d'ailleurs aux autorités à ce titre, passant d'un régime de change « pur », dans lequel seul le marché définit l'équilibre, au régime de flottement administré dans lequel les banques centrales interviennent de façon coordonnée pour informer le marché des taux de change souhaités.

Le Maroc se dirige vers cette deuxième option qui est celle privilégiée par plusieurs pays émergents, dont la Chine. Et pour cause, à mesure que se développent les liens internationaux, les pays à régime de change fixe sont de plus en plus exposés à la volatilité des flux de capitaux. Selon le FMI, un taux flexible offre une meilleure protection contre les chocs extérieurs tout en conférant une plus grande indépendance à la politique monétaire. Il reste que plusieurs points de vue s'affrontent autour de cette question : « D'un côté, on a ceux qui voient d'un mauvais œil cette flexibilité qui peut causer énormément de remous notamment sur un plan sociétal, puis il y a ceux qui privilégient une ouverture contrôlée justifiée par une volonté d'apprendre et de se rassurer par rapport à une monnaie qui flotte. C'est ici le cas du Maroc », souligne Ludovic Subran, économiste en chef chez Euler Hermès. « Lorsqu'on a une monnaie qui a été fortement liée au franc puis à l'euro pendant une longue période, opter pour plus de flottement en modifiant le panier de référence avant de flexibiliser constitue un vrai apprentissage pour les entreprises et les ménages », poursuit l'expert.

X Théoriquement, un taux de change flexible reflète la réalité de la parité d'une monnaie. Ainsi, dans le cas d'un excédent commercial et une hausse des flux des capitaux, cela se traduit par une pression sur la monnaie nationale ce qui renchérit les exportations et réduit le coût des

importations. Dans le cas du Maroc, la situation est quelque peu délicate. Le royaume connaît un déficit chronique de sa balance globale (compte courant et balance des capitaux) et compte tenu de la structure et la nature des exportations et des importations marocaines, un risque important se pose pour les importations, notamment celles incompressibles (produits pétroliers, biens d'équipements, demi-produit etc.). Les importations seront manifestement plus chères, mais les exportations profiteront d'un avantage en termes de compétitivité-prix non négligeable. Par un jeu d'ajustement, il y aurait un redressement à l'équilibre, mais tout cela dépend de l'élasticité demande-prix adressée aux produits importés et exportés. Cela pose avec acuité la nécessité de renforcer la compétitivité de notre offre exportable et notre stratégie d'attrait des IDE pour assurer des entrées de devises plus contrôlées dans le cadre d'un régime de change flexible. En comparaison avec la situation au début du processus d'ouverture commerciale, le Maroc est aujourd'hui moins vulnérable, ce qui explique partiellement le recours à la flexibilité du dirham. Le Maroc a su séquencer, avoir un tempo qui lui est propre et opter pour une ouverture contrôlée évitant de jeter le pays dans l'environnement international de manière déraisonnée. Il y a très peu de chance que le dirham se déprécie trop fortement à l'occasion de cette flexibilisation puisque le royaume dispose aujourd'hui d'un flux de capitaux stabilisés avec le reste du monde. En outre, le royaume a su maîtriser, ces dernières années, ses équilibres budgétaires et son taux d'inflation tout en améliorant ses réserves de change et en stabilisant son système bancaire.

Ayoub NAÏM 30 janvier 2017 (La source)

Document 8 : Régime de change : Le Maroc prêt à introduire plus de flexibilité

Le Maroc a effectué un petit pas vers le régime de change flexible avec le réaménagement du panier de cotation du dirham en avril dernier. Avec une fixation plus forte au marché international, le pays ne peut plus ignorer les sirènes du FMI ou encore de la Banque mondiale pour une transition vers un système flottant. Cela permettrait de mieux intégrer l'économie internationale et de s'ajuster plus facilement aux chocs extérieurs, explique Jean-Pierre Chauffour, économiste principal de la Banque mondiale pour la région Mena. Pour l'expert, les conditions se profilent pour opérer cette migration. L'une d'entre elles est le rétablissement des équilibres macroéconomiques. Cela dit, le pays gagnerait à lisser l'impact des Changements conjoncturels sur ces indicateurs de performance.

Q : De nombreux pays ont utilisé le taux de change pour améliorer leur compétitivité extérieure. Le Maroc s'y est toujours refusé. Considérez-vous que le dirham soit sur ou sous-évalué?

R : Il est vrai qu'un certain nombre de pays ont utilisé, notamment dans leur phase de décollage industriel, le taux de change comme instrument de compétitivité supplémentaire. Cependant, les résultats ont été plus ou moins flagrants en fonction des expériences. Utilisée en accompagnement de politiques de transformation structurelle ambitieuse, une sous-évaluation de la monnaie nationale permet de donner un avantage, parfois significatif mais rarement décisif, au secteur de l'économie le plus exposé à la concurrence internationale. S'agissant du Maroc, le taux de change est l'ancrage principal pour gérer la liquidité du pays, y compris les effets de la politique budgétaire sur cette liquidité. Le Maroc est sujet à ce que l'on appelle en sciences économiques, « l'impossible trilogie » : il ne peut avoir en même temps un régime de taux de change fixe, une politique monétaire indépendante, et une ouverture du compte de capital. Seulement deux de ces conditions peuvent être réunies simultanément. Ayant choisi un taux de change fixe et une convertibilité partielle mais grandissante du dirham, l'autonomie dans la gestion de la liquidité est limitée. Au cours des dernières années, les autorités ont cherché à maximiser les marges de manœuvre disponibles dans la gestion de cette liquidité, ce qui n'a pas eu pour effet de déprécier le taux de change effectif réel du dirham.

Q : Sur quels autres leviers faut-il travailler à part la parité de la monnaie?

R : Un régime de change plus flexible permettrait effectivement au taux de change de trouver en permanence son « juste prix ⁽⁺⁾ » en fonction des politiques, mais aussi des aléas économiques internes et externes du pays. Le prix d'équilibre du dirham sur les marchés fluctuerait en fonction de la gestion de la liquidité interne, y compris des besoins de financement du budget de l'Etat, de la productivité relative de l'économie marocaine, des fluctuations des termes de l'échange, et de multiples autres facteurs liés aux anticipations des marchés. Parmi celles-ci, les perspectives en matière d'investissements directs étrangers (IDE) et autres investissements de portefeuille contribueraient à positionner le dirham vis-à-vis des autres devises étrangères en fonction des forces du marché. Ceci étant, la compétitivité d'un pays ne peut pas s'améliorer durablement par la simple gestion du taux de change. De manière plus structurelle, la compétitivité reflète la capacité et l'efficacité productive d'un pays. Elle dépend de nombreux facteurs structurels, tels que la qualité des institutions, le développement des infrastructures, le maintien de la stabilité macroéconomique, la qualité du système éducatif, l'efficacité du marché dans l'allocation des facteurs production (travail, capital) vers leurs utilisations les plus efficaces, le développement du secteur financier, l'innovation technologique, pour ne citer que les facteurs les plus importants. Comme vous le voyez, des sujets compliqués qui ne se résument pas au taux de change.

(x)
taux
B2
+
anale

DEUXIEME PARTIE : REFLEXION ARGUMENTEE

Sujet : Le déficit public : levier ou contrainte de la croissance économique ?

II. DROIT

METALUX est spécialisée dans la fabrication de rayonnage métallique et dans le développement de systèmes de stockage complets adaptables aux besoins de tous les types de clients.

Depuis sa création en 2010, la société est dans une croissance continue, ce qui lui a permis d'être un des acteurs majeurs du secteur dans la région.

Le siège social de l'entreprise ainsi que son atelier de production sont situés dans la zone industrielle Al Majd à Tanger sur une superficie de plus de 3.000 m². L'entreprise travaille en étroite collaboration avec ces clients pour concevoir des solutions sur mesure permettant de mieux optimiser leur espace d'entreposage.

Malgré une concurrence intense, l'avenir de METALUX paraît prometteur. En effet, METALUX peut compter sur la dynamique de région de Tanger qui s'impose désormais comme le deuxième pôle industriel du royaume d'une part et sur la capacité des ses collaborateurs à proposer des solutions logistiques intelligentes et adaptées. D'autre part, METALUX dispose d'un appui logistique important qui a permis d'élargir son activité et cherche, aujourd'hui, à offrir à ces clients les meilleures solutions de stockage. Pour ce faire, elle suit une procédure et des techniques de qualité structurées conformément à la norme ISO-9001 certifiée par le prestigieux cabinet VERITAS. C'est ainsi que METALUX a pu forger une solide réputation dans le secteur.

La direction de METALUX vous demande d'étudier certains dossiers délicats et de donner un avis argumenté et synthétique sur les difficultés juridiques qu'ils soulèvent.

Dossier 1 :

Khalidi, technicien travaillant chez l'entreprise depuis 6 ans, jusqu'au jour où il tombe gravement malade. L'employé a déposé des certificats médicaux au fur et à mesure de son arrêt de travail, mais sa situation ne s'est guère améliorée. Sa maladie a duré plus de deux ans et chaque fois qu'il déposait ses certificats de prolongation, l'entreprise les acceptait sans réserve, et l'accusait réception. Après deux ans et demi d'arrêt de travail, M. Khalidi voulait regagner son poste, mais le responsable personnel du lui apprend qu'il ne fait plus partie du personnel, et malheureusement son poste a été confié à un autre salarié.

- 1. La société souhaite savoir si sa décision de mettre fin à la relation travail est juridiquement valable ?*

Dossier 2 :

ABDELLAOUI est embauché chez METALUX comme ingénieur en chef depuis 2011. Il y fait un excellent travail et a acquis une solide réputation auprès de la clientèle. En juin 2016, quelques déconvenues avec la direction et la recherche d'une certaine autonomie le conduisent à vouloir à lancer sa propre affaire. METALUX apprend qu'il souhaite s'installer à Casablanca, Une des clauses du contrat de travail de M.ABDELLAOUI comporte la clause suivante:

- «M. ABDELLAOUI s'engage, en cas de rupture du contrat de travail, pour quelque motif que ce soit à ne pas entrer au service d'une société concurrente et à ne pas s'intéresser directement ou indirectement à toute fabrication pouvant concurrencer l'activité de la société METALUX. »
- « L'interdiction s'appliquera pendant 12 mois à compter du jour où M.ABDELLAOUI cessera ses fonctions, ou à la cessation effective du travail si le préavis n'est pas effectué ».

2. METALUX craint que ce départ et l'installation proche son entreprise ne lui causent préjudice elle vous demande si la clause insérée dans le contrat est juridiquement fondée et si elle peut l'invoquer pour empêcher son ancien employé d'installer son entreprise à Casablanca ?

Dossier 3 :

ABDELLAOUI a finalement créé sa propre entreprise sous la dénomination d'« AP CONTROLE » et s'est installé à Casablanca. Il a réussi à convaincre un de ses anciens collègues de rejoindre son équipe. Grâce à sa réputation il a réussi à s'affilier une partie de la clientèle METALUX qui connaît de ce fait une baisse de son chiffre d'affaires mensuel de l'ordre de 15%. Lors d'une visite d'un ancien client, un technico-commercial a découvert des installations similaires à celles proposées par METALUX. Il s'agit d'une gamme de palettes et des racks fabriqués à partir d'une matière composite anticorrosion et très résistante développée et brevetée par METALUX depuis mars 2013. Le client déclare au commercial que les travaux d'aménagement étaient réalisés récemment par APCONTROLE et que le prix de la prestation défie toute concurrence. METALUX croit que les agissements de AP CONTROLE sont à l'origine la baisse du chiffre d'affaires ce qui a été confirmé par des experts.

3. METALUX peut-elle assigner APCONTROLE en justice ? Sur quel fondement juridique ?

4. Préciser devant quelle juridiction devrait-elle intenten son action ?

Dossier 4 :

SGS AUTOMOTIV, client de METALUX, a subi un sinistre important : une partie de son entrepôt vient de s'effondrer. L'aménagement de cet espace avait été réalisé l'an dernier par la société METALUX. Après une expertise, il s'avère que la structure métallique utilisée, provenant du fournisseur ENIGMA était de mauvaise qualité. SGS AUTOMOTIV met en cause la responsabilité de l'entreprise METALUX.

5. *La direction de METALUX se demande si, dans le cas d'une condamnation, serait-elle amenée à payer des dommages et intérêts en réparation du préjudice occasionné ?*